



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 9 - Maison Victor Hugo - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Maison des Ecrivains et de la Littérature

**Maison Victor Hugo**  
**Convention de partenariat entre la Ville de Besançon**  
**et la Maison des Ecrivains et de la Littérature**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

La Maison des Ecrivains et de la Littérature (Mél) est une association de loi 1901 située à Paris qui défend les Ecrivains et promeut la Littérature. Ses actions sont soutenues par le Centre National du Livre et le Ministère de l'Education Nationale.

Dans le cadre du programme national «le Temps des Ecrivains à l'Université et dans les grandes écoles», qui a pour but de favoriser les rencontres entre auteurs et étudiants, la Maison natale de Victor Hugo souhaite s'associer à l'Association de la Maison des Ecrivains et de la Littérature pour la réalisation d'un projet d'ateliers d'écriture de l'écrivain M. Christophe Fourvel intitulé «Ateliers Tandem». Sur cinq séances prévues en novembre 2017 (dates à déterminer avec les participants), ces ateliers réuniront à la Maison Victor Hugo des étudiants du département de lettres de l'Université de Franche-Comté et des personnes allophones pour travailler sur l'écriture de récits de vie. À partir des matériaux biographiques des personnes en apprentissage du français (les récitants), les étudiants seront invités à écrire un texte littéraire. Ce travail pourra se compléter par la traduction de ce texte dans la langue mère du récitant. De plus, ces ateliers pourront faire l'objet d'une restitution sous une forme orale ou écrite à déterminer, afin de valoriser les récits produits.

Ce projet sera co-financé de manière égale par la Mél et la Maison Victor Hugo, soit 557,50 € chacun pour les 5 séances (5 x 111,50 €). La Ville de Besançon versera à la Maison des Ecrivains et de la Littérature la somme totale de 557,50 € pour la rémunération de l'auteur, sur présentation d'une facture émise par la Mél, après la dernière intervention de l'auteur. En contrepartie, la Mél s'engage à verser à l'auteur, au terme de son intervention, la totalité de sa rémunération en droits accessoires au droit d'auteur.

En cas d'accord, la somme versée par la Ville sera prélevée sur la ligne 011.324/6042 CS 42030.

L'objectif de ces ateliers d'écriture est de s'affranchir des barrières de la langue et de la différence, et de permettre à tous, quel que soit son niveau de maîtrise de la langue française, d'expérimenter un moment d'échange et de partage autour d'une pratique d'écriture. Le CCAS de la Ville de Besançon a notamment été convié à participer à ce projet d'ateliers «Tandem» afin de toucher un public de personnes allophones dans les associations et maisons de quartier.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à valider ce projet et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Association de la Maison des Ecrivains et de la Littérature.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Mme MAILLOT n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité